

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/20-novembre-2019-30-ans-de-la-Convention-internationale-des-droits-de-l-enfant>



École & société

# 20 novembre 2019 : 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : vendredi 8 novembre 2019

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

L'Unicef fête cette année les 30 ans de la CIDE, le traité le plus ratifié au monde. Cet engagement historique et inédit des leaders mondiaux en 1989 promet à chaque enfant de protéger ses droits. 30 ans plus tard, cet anniversaire permet de faire le bilan de l'état des droits de l'enfant dans le monde, et de réfléchir ensemble à comment faire face aux nouvelles menaces pour l'enfance.

La prise de conscience des droits de l'enfant s'est faite au lendemain de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale, avec l'adoption de la [Déclaration de Genève](#), en 1924. Le processus de reconnaissance des droits de l'enfant a continué sous l'impulsion de l'ONU, avec l'adoption de la [Déclaration des droits de l'enfant](#) en 1959.

La reconnaissance de l'intérêt de l'enfant et de ses droits se concrétise le 20 novembre 1989 avec l'adoption de la [Convention internationale des droits de l'enfant](#) qui est le premier texte international juridiquement contraignant consacrant l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant.

Les droits de l'enfant consacrent les *garanties fondamentales à tous les êtres humains* : le droit à la vie, le principe de non discrimination, le droit à la dignité à travers la protection de l'intégrité physique et mentale (la protection contre l'esclavage, la torture et les mauvais traitements, etc. ).

Les droits de l'enfant sont des *droits civils et politiques*, tels que le droit à une identité, le droit à une nationalité.

Les droits de l'enfant sont des *droits économiques, sociaux et culturels*, tels que le droit à l'éducation, le droit à un niveau de vie décent, le droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint.

Les droits de l'enfant comprennent des *droits individuels* : le droit de vivre avec ses parents, le droit à l'éducation, le droit de bénéficier d'une protection.

Les droits de l'enfant comprennent des *droits collectifs* : le droit des enfants réfugiés, le droit des enfants handicapés et le droit des enfants issus de minorités ou de groupes autochtones.

Un kit pédagogique pour les enseignants

Dans le cadre de [La plus grande leçon du monde](#), découvrez [le kit pédagogique \(fin du cycle 2, cycles 3 et 4\)](#).

Nommé « Écrire l'avenir des enfants : tous les droits, pour chaque enfant », ce kit propose plusieurs activités accompagnées de supports visuels pour sensibiliser les élèves (8-14 ans) à leurs droits. Les séquences permettent de préparer le 20 novembre dans une classe à partir de la rentrée, avec des pistes d'animation le 20 novembre également.